



CLUSES 1995 Affiliation FFA N° 074047 N°Agrément 74 S 04 21		ATHLÉTISME 2025 Siret 452 546 369 00011
-----------------------------------------------------------------------------	--	------------------------------------------------------



SAISON 2024-2025 - DEMANDE DE LICENCE (Formulaire club)

N° de LICENCE

(Communiquer le N° de licence de la saison passée)

Nom : Sexe : F M (cocher)

Prénom :

Né (e) le : (jj/mm/aaaa) Nationalité :

Adresse : (préciser la domiciliation exacte de l'adhérent pour les enfants : père/mère)

Code Postal : Ville :

Adresse mail (Obligatoire pour valider la Licence FFA)

Téléphone Fixe parents : Téléphone Portable parents :

Téléphone Portable athlète (facultatif pour les mineurs) :

Catégories :

Découverte : PO (2014-2015)	150 €
Compétition : BE (2012-2013) MI (2010-2011)	150 €
Compétition : CA (2008-2009) JU (2006-2007) ESP - (2003 à 2005)	150 €
Compétition : SEN (1991-2002) et MAST (1990 et avant)	150 €
Athlé Santé : Marche Nordique et Renforcement (les deux options sont incluses dans la licence)	150 €
Encadrement : (Dirigeant)	50 €

Réduction de **10%**, sur le total de plusieurs Adhésions par famille - Possibilité du paiement échelonné (en 3 fois). Attestation pour CE acceptée.

Le Club est partenaire du PASS Région (tous les renseignements sur le site de la région), ainsi que du Pass'Sport (un courrier a été adressé aux familles concernées), ces 2 dispositifs donnant accès à réduction sur le prix de la licence pour les jeunes qui remplissent les conditions d'attribution. Faire une copie du Pass'Région ou du Pass' Sport avec votre dossier de licence.

Règlement de la cotisation par chèque libellé à l'ordre de : **CLUSES ATHLÉTISME**

IMPORTANT Remplir les conditions exigées par la FFA, toute la procédure et les infos figureront dans le lien de l'Espace personnel-qui sera adressé à l'adhérent !

Nous informer de tout traitement médical

Faire parvenir les pièces au complet : lors des séances d'entraînements

Fait à le

Date et signature du licencié (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur) :

« la responsabilité du club ne pourra pas être engagée et ce dernier n'effectuera aucun remboursement de cotisation en cas de pandémie ou de tout autre élément extérieur qui pourrait entraver la pratique de ses activités en cas de force majeure et ceci quelle que soit la durée effective de l'événement ».

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et en accepte toutes les clauses. (Document joint)

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2024-2025

Renseignements : entraînements, lieux adresses, horaires, catégories, inscriptions.

Adresse du club : **283 rue Paul ZEN - 74300 CLUSES** Courriel : cluses.athletisme@orange.fr

Information disponibles également sur le site du club : <https://www.cluses-athletisme.com>

Horaires entraînements :

Athlétisme

Reprise des entraînements le **Mardi 27 Août 2024**

(2 entraînements par semaine)

Été : le mardi et le jeudi de 18h00 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : le mardi de 18h00 à 20h00 et le jeudi de 18h00 à 20h00 en gymnase.

Les entraîneurs sont :

- NEUMER David ; tél : 06 13 85 30 57,
- Assistants : Daniel

Loisir Santé Running Renforcement

Reprise des entraînements le **Jeudi 5 septembre 2024**

(1 entraînement par semaine, sauf congés scolaires)

Été : Running le jeudi de 18h15 à 19h15, Renforcement de 19h15 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : Running le jeudi de 18h15 à 19h15, Renforcement de 19h15 à 20h00 en gymnase

Les entraîneurs sont :

- NEUMER David Running; tél: 06 13 85 30 57,
- Christine ROVAYAZ Renforcement,

Loisir Santé Marche Nordique

Reprise des entraînements le **Mardi 3 septembre 2024**

(2 entraînements par semaine, sauf congés scolaires)

Le samedi matin de 9h00 à 11h00 - le mardi soir de 18h30 à 20h00.

Les entraîneurs sont :

- SCREM Joël ; Tél : 07 67 70 58 80, email : joel.screm@free.fr - François DESACHY – Patrick FOUGEROLLE
- Serena SCREM (Accompagnatrice)

(la licence Loisir Santé donne accès aux séances de Loisir Running renforcement le jeudi et à la Marche Nordique le samedi et le mardi)

Nota : Possibilité d'effectuer deux séances d'essais avant la prise de licence pour les nouveaux adhérents. Le Club propose des bâtons en prêts pour les deux séances d'essais.

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2024-2025

Tarifs 2024-2025 par catégories

La cotisation annuelle (comprend licence FFA /Assurance + cotisation Club)

Catégories	Codes	Années	Prix des Inscriptions
Poussin (e)	PF / PG	2014 - 2015	150 €
Benjamin (e)	BF / BG	2012 - 2013	150 €
Minime (F M)	MF / MG	2010 - 2011	150 €
Cadet (te)	CAF / CAM	2008 - 2009	150 €
Junior (F M)	JF / JM	2006 - 2007	150 €
Espoir (F M)	ESF / ESM	2003 - 2005	150 €
Senior (F M)	SF / SM	1991 - 2002	150 €
Master (F M)	MAF / MAM	1990 et avant	150 €
Loisir Santé : Marche Nordique - Running/Renforcement	C / J / E / S / M		150 €
Dirigeant		16 ans et +	50 €

Les Rendez-Vous incontournables de la saison :

- ❖ **L'Assemblée Générale du Club** (date à valider ultérieurement)
Salle du Parvis des Esserts à Cluses (La présence des athlètes est fortement recommandée)
- ❖ **Les nombreuses rencontres de secteurs**
Pour nos plus jeunes des catégories (en gymnase et sur piste).
- ❖ **Meeting du Club : (29 mai 2025)** au stade intercommunal de CLUSES-SCIONZIER.
- ❖ **Ainsi que d'autres types animations.**

Bienvenue au Club !

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2024-2025

CLUSES ATHLÉTISME

283, rue Paul Zen - 74300 CLUSES

N° Affiliation FFA 074047 N° Agrément DDJS 74 S 04 21

N° ASS 4839/95 du 12/12/1995 en Sous-Préfecture Bonneville

Siret 452 546 369 00011

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

- 1.1 Le présent règlement intérieur fixe pour l'ensemble des membres de l'association les devoirs de chacun.
- 1.2 Les modifications qui pourraient y être apportées le seront dans les conditions prévues dans les statuts (Art 19 – 20 – 21) après accord de 80% des membres du Comité Directeur.

Article 2 ORGANISATION ET STRUCTURE :

- 1.3 Se reporter aux Statuts consultables sur demande. (NB)

Article 3 FONCTIONNEMENT :

- 1.4 Il est plus que souhaitable que chaque membre participe à l'activité de l'Association et en Particulier y apporte son aide à l'organisation des diverses manifestations.
- 1.5 L'association est administrée par un Comité Directeur de 16 membres. Se reporter aux Statuts : des Articles 7 à 18. (NB)

Article 4 ASSEMBLÉE : GÉNÉRALE ou EXTRAORDINAIRE :

- 1.6 Se reporter aux Statuts Articles : 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22. (NB)
- 1.7 modalités de vote : elles seront décidées à la majorité des personnes présentes suivant proposition soit à bulletin secret soit à main levée. Une liste de candidats sera établie et déposée aux instances dirigeantes au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale ou Extraordinaire.

Article 5 DISCIPLINE - SANCTIONS :

- 1.8 En application des Articles 4 – 10 – 11. (NB) des Statuts.
- 1.9 La radiation pour motif grave sera étudiée par une Commission comprenant :
 - Le Président et le vice-président de l'Association.
 - Du Secrétaire Général et d'un membre du Comité Directeur.
 - D'un adhérent adulte de l'Association, hors Comité.
 - Et la présence de l'adhérent impliqué et de son représentant légal ou désigné, même extérieur à l'Association.
- 1.10 Des sanctions temporaires pourront être prises, en cas de :
 - Non-respect des règlements
 - Indiscipline
 - Détérioration volontaire de matériels ou d'installations
 - Retards ou absences injustifiés et répétés
 - Brutalités
 - Manque d'hygiène notable
 - Tenue vestimentaire non conforme, rappel lors des compétitions officielles (port obligatoire du maillot aux couleurs du Club), suivant les recommandations de l'IAAF.

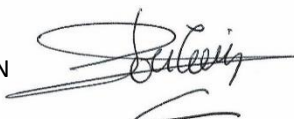
Article 6 RESPONSABILITÉ :

- 1.11 L'Association et ses membres sont assurés conformément aux règlements de la FFA.
- 1.12 Assurance responsabilité civile ; contrat RC AM561109
Groupe Générali Assurances
Cabinet RAFFIN et Associés
133 rue de l'Arve
74303 CLUSES CEDEX
- 1.13 L'Association n'est pas responsable :
 - Des vols, disparitions ou détériorations des véhicules sur le parking à l'occasion des entraînements ou des autres manifestations.
 - De la disparition des effets, objets ou sommes d'argent déposés dans les vestiaires.
 - Des accidents survenus au cours des entraînements ou autres manifestations non signalées aux responsables du Club.
- 1.14 Les adhérents sont responsables pécuniairement du matériel et équipement qui leurs sont prêtés, et qu'ils doivent conserver dans un parfait état d'entretien.

Fait en l'état suivant le principe de pleine et entière responsabilité de l'Association et de l'Adhérent et en toute réciprocité.

Après approbation des termes de ce règlement intérieur par l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association CLUSES ATHLÉTISME.

Le Président
Daniel POULAIN



Fait à Cluses le 21 juillet 2023

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2024-2025

Protection des données à caractère personnel

Collecte d'informations personnelles

Lorsque vous adhérez à Cluses Athlétisme, vous êtes amené(e)s à nous communiquer certaines informations personnelles. Ces informations concernent vos : identité/nom/prénom/email/numéro de licence FFA/adresse postale/date de naissance....

Finalités de la collecte :

La collecte des données à caractère personnel par Cluses Athlétisme a pour finalité de :

- Tenir à jour notre fichier d'adhérents,
- Transmettre les informations à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'émission des licences,
- Informer les adhérents sur les entraînements et les activités du club,
- Inscrire les athlètes à des compétitions,
- Adresser la gazette hebdomadaire,
- Informer des partenariats que le club peut mettre en place.

Qui sont les destinataires des informations que nous recueillons et pourquoi nous leur transmettons ces informations ?

Les données sont transmises à la FFA (fédération française d'athlétisme)

Durée de conservation des informations personnelles : nous conservons vos données pendant que dure votre inscription au club. Les données sont conservées tout le temps de votre adhésion au club. La suppression de ces données personnelles s'effectuera à la fin de votre adhésion.

Quels sont vos droits ?

Droit d'accès : Vous disposez du droit de recevoir une copie de vos données que nous possédons.

Droit d'effacement et droit de rectification : Vous pouvez également demander l'effacement de vos données ainsi que la rectification de toute erreur ou information obsolète. Dans le cas où la loi nous l'imposerait ou si nous avons un motif légitime à le faire, nous sommes susceptibles de conserver certaines informations.

Droit d'opposition : Vous disposez également du droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de marketing ou aux traitements effectués.

Droit à la limitation : Vous disposez, dans certains cas visés par la réglementation, du droit de demander la suspension d'un traitement effectué sur vos données.

Droit à la portabilité : Vous disposez du droit à la portabilité de vos données, c'est-à-dire au droit de recevoir les données que nous possédons dans un format structuré, couramment utilisé et lisible et le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement. Vous pouvez exercer vos droits sur simple demande écrite, impérativement accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant la signature du titulaire, envoyée au club à cette adresse : **Cluses Athlétisme - 283 rue Paul Zen - 74300 CLUSES** ou par mail à : cluses.athletisme@orange.fr

Transfert de données :

Vos données ne seront pas transférées ni conservées au-dehors de l'Union Européenne.

Sécurité :

Vos données à caractère personnel sont traitées de façon à garantir une sécurité maximale. A cet effet, le club met en place des mesures organisationnelles afin d'éviter toute fuite ou tout vol de données en interne, des mesures techniques et de mises à jour logicielles et des infrastructures informatiques appropriées afin de protéger les données contre toute attaque informatique et contre les virus. Le club s'assure que ses sous-traitants et prestataires de services mettent en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées aux données personnelles qu'ils traitent. Le club s'engage à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures.